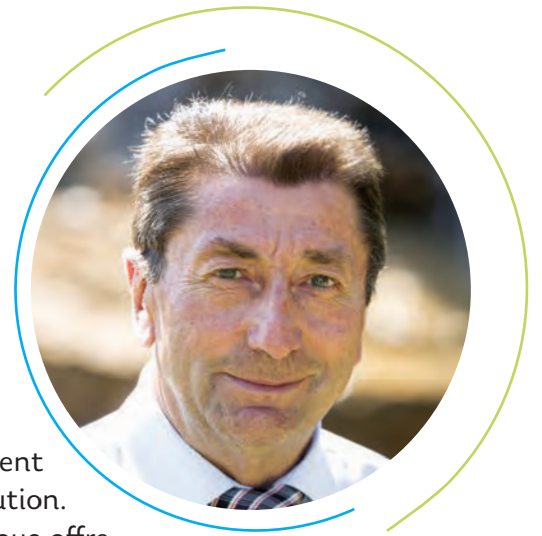


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019 
I.E.M.N.

Institution des Eaux
de la Montagne Noire

Eau brute



Comme chaque année, le rapport d'activité vient témoigner de la richesse des activités de l'Institution.

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif. Il nous offre l'occasion de faire le bilan et de partager avec vous l'avancée de notre action, celle menée au quotidien par les membres du Conseil d'Administration et les 40 agents de l'IEMN dans le cadre de nos compétences.

L'année 2019 est marquée par plusieurs événements. En janvier, nombreux sont ceux venu célébrer les 70 ans de l'Institution. En effet, depuis 1948, elle œuvre notamment à alimenter tout un territoire en eau potable. Répartie sur trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, la zone de desserte s'étend sur plus de 220 communes et qui continue de se développer. En juillet, les habitants de deux communes audoises peuvent boire l'eau de la Montagne Noire produite par nos services. Le développement de la zone de desserte, notamment avec le projet Interc'Eau, génère une forte augmentation de la production de l'eau potable ces deux dernières années qui se traduit en 2019 avec une hausse enregistrée de plus de 6% soit 12 756 627 m³ pour 220 000 habitants.

Aussi, les missions de l'Institution nécessitent d'anticiper les besoins futurs mais également les nouvelles réglementations en matière de sécurité. C'est pourquoi, en novembre dernier, des travaux de confortement du barrage des Cammazes ont été entrepris. Outre ce chantier majeur, l'IEMN a engagé le doublement d'une partie de son réseau d'adduction d'eau potable sur la branche sud-est qui représente 70% de ses ventes d'eau.

En novembre, l'Institution a obtenu le renouvellement de la certification Qualité ISO 9001 pour la cinquième fois consécutive. Cette reconnaissance est le fruit d'un véritable travail d'équipe pour fournir constamment une eau potable de qualité dans une logique d'efficacité et d'amélioration continue. Elle valorise les missions et le savoir-faire de l'IEMN pour servir l'intérêt général et répondre aux enjeux de demain.

Tout ce travail ne pourrait se réaliser sans la précieuse collaboration de nos partenaires : les Départements, les syndicats, les communes, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, les entreprises et toutes celles et ceux qui nous accompagnent au quotidien.

Petite de par son effectif mais grande par ses missions, l'Institution met tout en œuvre pour garantir une eau potable de qualité mais aussi répondre aux besoins en irrigation et participer à l'alimentation du Canal du Midi, tout cela en ayant un regard attentif sur le changement climatique et les années à venir.

Le sujet de l'eau est vaste, aussi je vous invite à lire ce document...

Gilbert HÉBRARD
Président de l'IEMN



SOMMAIRE

1 L'Institution

Les missions

p. 7

L'organisation

p. 8

2 La Ressource en eau

La ressource Cammazes/Galaube

p.11

La ressource système AHL/Ganguise

p. 13

3 Les Consommations de l'Eau Potable

p. 15

4 La Qualité de l'Eau Potable

La qualité de l'eau produite

p. 19

La qualité de l'eau distribuée

p. 21

5 L'Irrigation

L'organisme unique

p. 25

Les volumes prélevés

p. 26

La compensation des prélèvements

p. 27

6 L'Electricité

p. 31

7 Les Travaux

Les travaux d'investissement réalisés

p. 35

Les travaux d'investissement réalisés en régie

p. 37

Le suivi et le contrôle du patrimoine

p. 38

8 Le Panorama 2019

p. 41

9 Des hommes et des compétences

p. 43

10 Les Eléments financiers

Le tarif de l'eau

p. 47

Le budget Eau potable

p. 48

Le budget Electricité

p. 49

Le budget Irrigation

p. 50

11 Les Indicateurs de performance

p. 53

12 Les Marchés Publics

p.55



1

L'INSTITUTION

LES MISSIONS

A l'origine, répondre à un besoin

Dès le début des années 1940, les élus locaux avaient essayé d'impulser des projets d'adduction d'eau intéressant des secteurs plus ou moins vastes du Lauragais. La problématique alors soulevée consistait à prendre l'eau, là où elle est, dans la Montagne Noire, et l'amener là où elle n'est pas, sur les collines, moins élevées de ce Lauragais, si sensible à la sécheresse.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, constate un écart important entre les besoins du canal du Midi et les apports excédentaires du système hydraulique de la Montagne Noire. Il donne son aval pour la création d'une structure chargée de mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire. L'objectif était de satisfaire les besoins légitimes des populations lauragaises.

Trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, délibèrent alors dans le même sens pour soutenir ce projet et créer l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) devenue l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) en 2009.

L'Institution voit le jour par deux arrêtés préfectoraux du 10 octobre 1947 et du 05 août 1948. Ses missions comprenaient l'étude et l'exécution d'un programme d'aménagements hydrauliques dans la Montagne Noire pour alimenter en eau tout ou partie des territoires voisins.

Quatre missions nécessaires à tout un territoire

Depuis 1948, l'Institution s'attache à répondre, au mieux et dans la transparence à ses quatre missions de service public :

- produire en quantité suffisante une eau potable de qualité à l'attention de syndicats de communes ou de communes isolées qui se chargent de la distribuer dans les meilleures conditions aux habitants de l'aire desservie,
- assurer à l'agriculture la satisfaction de ses besoins en eau,
- participer à l'alimentation du canal du Midi,
- réaliser à cet effet les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à sa potabilisation et à son acheminement vers les collectivités en charge de la distribution.



L'ORGANISATION

L'Institution est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres, à savoir les Présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ainsi que des Conseillers Départementaux de chaque département désignés par leur assemblée départementale respective pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Le Conseil d'Administration est compétent pour :

- voter les budgets et les comptes de l'Institution,
- prendre les décisions relatives au personnel, au patrimoine, aux actions en justice, aux emprunts ainsi qu'aux programmes de travaux.

André VIOLA

Président du Conseil départemental

Alain GINIES

Conseiller Départemental
2^{ème} Vice-président de l'IEMN

Stéphanie HORTALA

Conseillère départementale

Eliane BRUNEL

Conseillère départementale

Christian RAYNAUD

Conseiller départemental



Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Gilbert HÉBRARD

Conseiller départemental
Président de l'IEMN

Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG

Conseillère départementale

Emilienne POUMIROL

Conseillère départementale

Bernard BAGNERIS

Conseiller départemental

Jean-Michel FABRE

Conseiller départemental



Christophe RAMOND

Président du Conseil départemental

Claudie BONNET

Conseillère Départementale
1^{ère} Vice-présidente de l'IEMN

Christophe TESTAS

Conseiller départemental

Dominique RONDI-SARRAT

Conseillère départementale

Laurent VANDENDRIESSCHE

Conseiller départemental

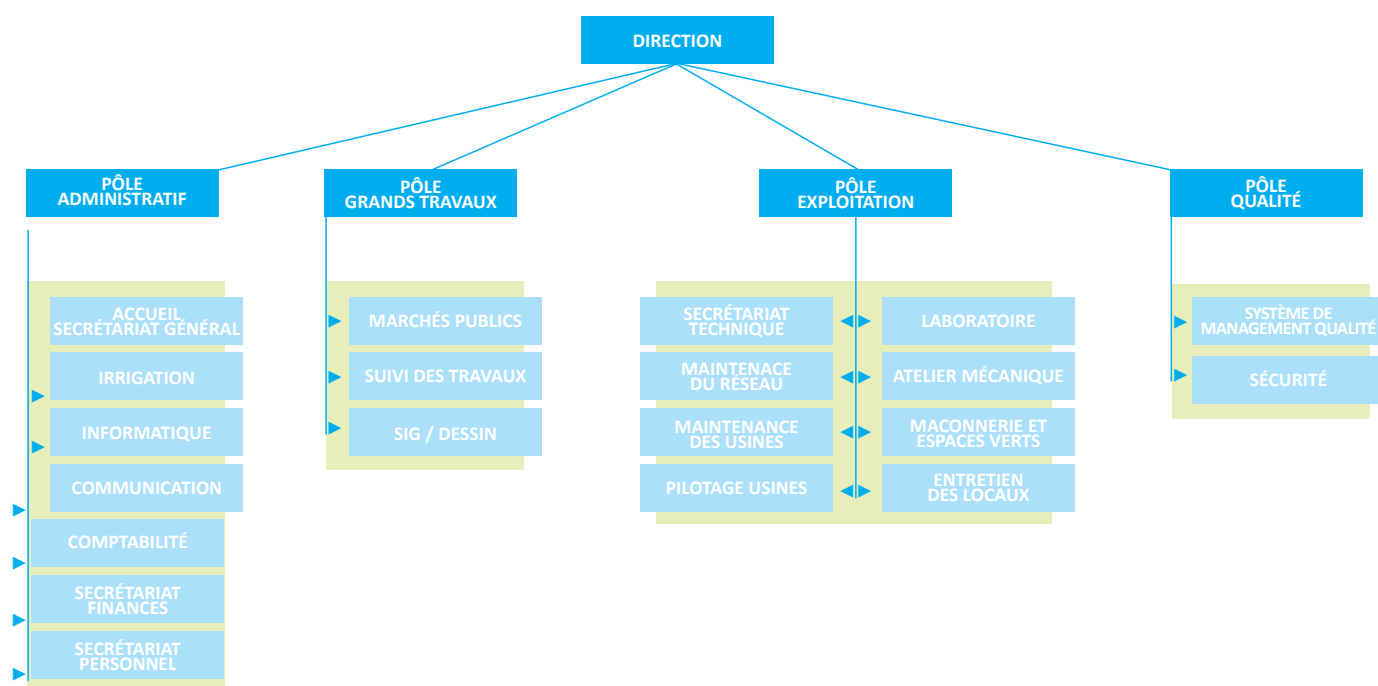
Jean-Luc ALIBERT

Conseiller départemental



L'Institution regroupe 40 agents territoriaux sous la responsabilité d'une directrice chargée de :

- mettre en oeuvre les décisions du Conseil d'Administration,
- définir les actions à mener,
- superviser la gestion de la ressource hydraulique.



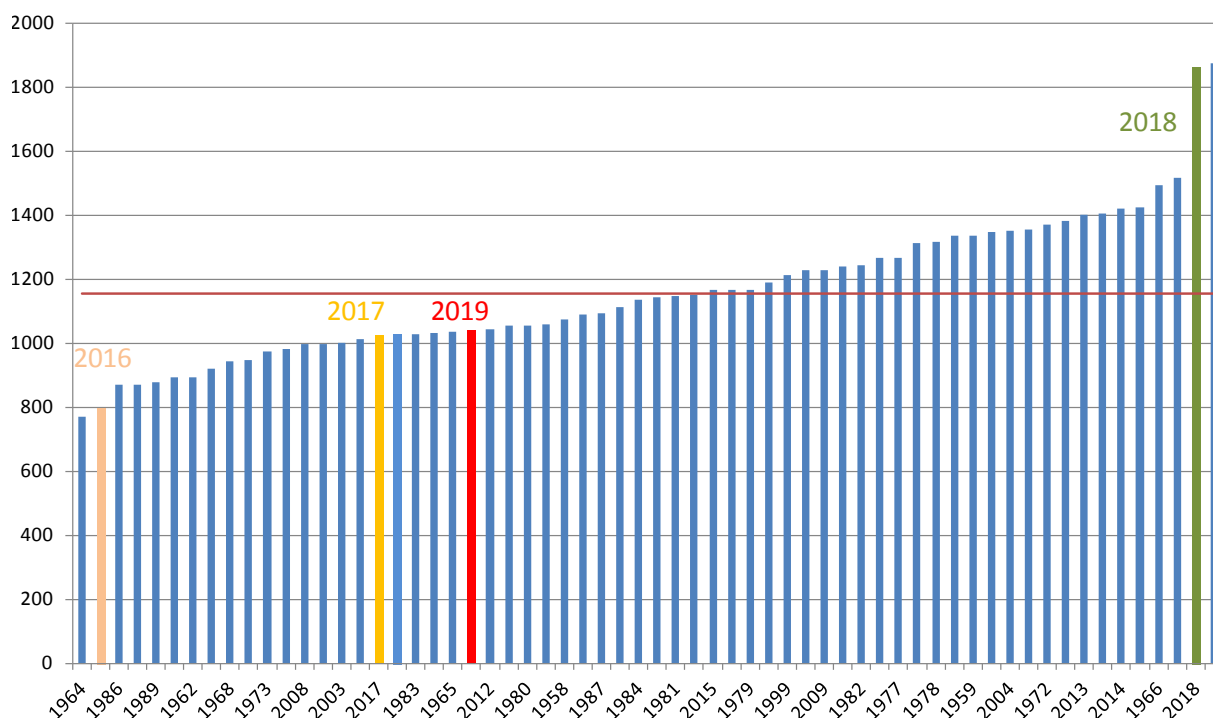
A photograph of a forest stream with a blue circular overlay. The stream flows over rocks, creating white water rapids. The forest is dense with bare trees, and the ground is covered in moss. The blue circle is semi-transparent and contains the text '2 LA RESSOURCE EN EAU'. A dotted line of small blue and white circles follows the edge of the circle.

2

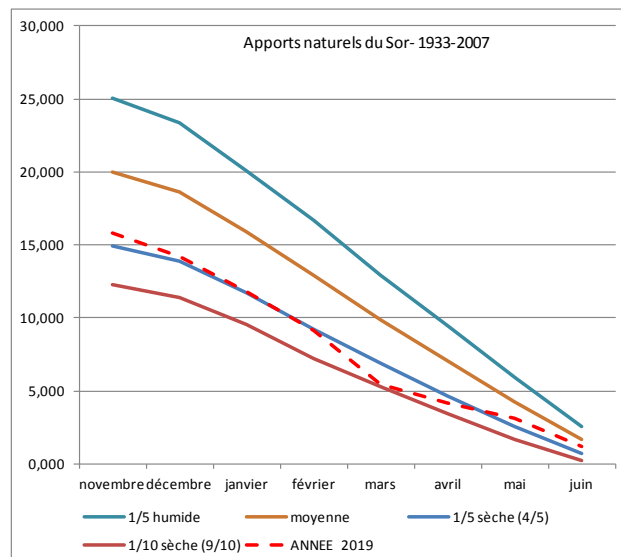
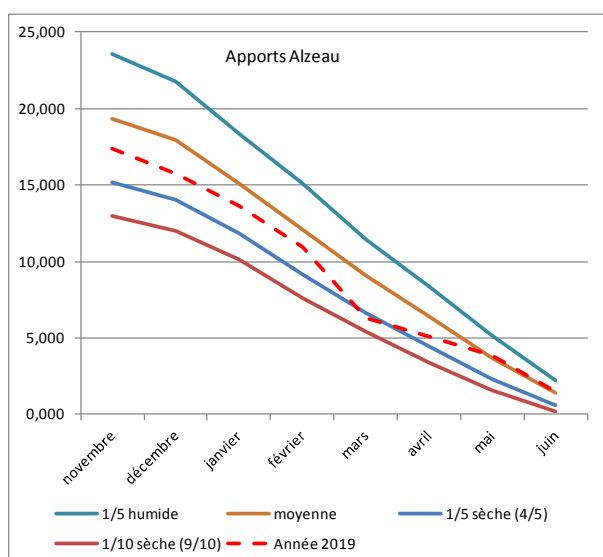
**LA RESSOURCE
EN EAU**

LA RESSOURCE DU BARRAGE DES CAMMAZES ET DU BARRAGE DE LA GALAUBE

Pluviométrie annuelle (mm) aux Cammazes depuis 1957



L'année hydrologique 2018/2019 est marquée par une année plutôt sèche, avec de faibles pluies en hiver et au printemps. L'IEMN dispose de 62 années de chroniques de pluviométrie au niveau du barrage des Cammazes (depuis 1957), et l'année 2019 avec 1 044 mm de précipitations est en dessous de la moyenne (1 155 mm). L'année 2019, la pluviométrie est proche de celle de 2017. Sur cette même période, les apports naturels de l'Alzeau sont de 18,6 Mm³. Ils sont situés entre une année moyenne et une année quinquennale sèche. Quant aux apports naturels du Sor, ils sont de 16,6 Mm³ et correspondent à une hydrologie comprise entre une année quinquennale sèche et une décennale sèche.



L'état des réserves

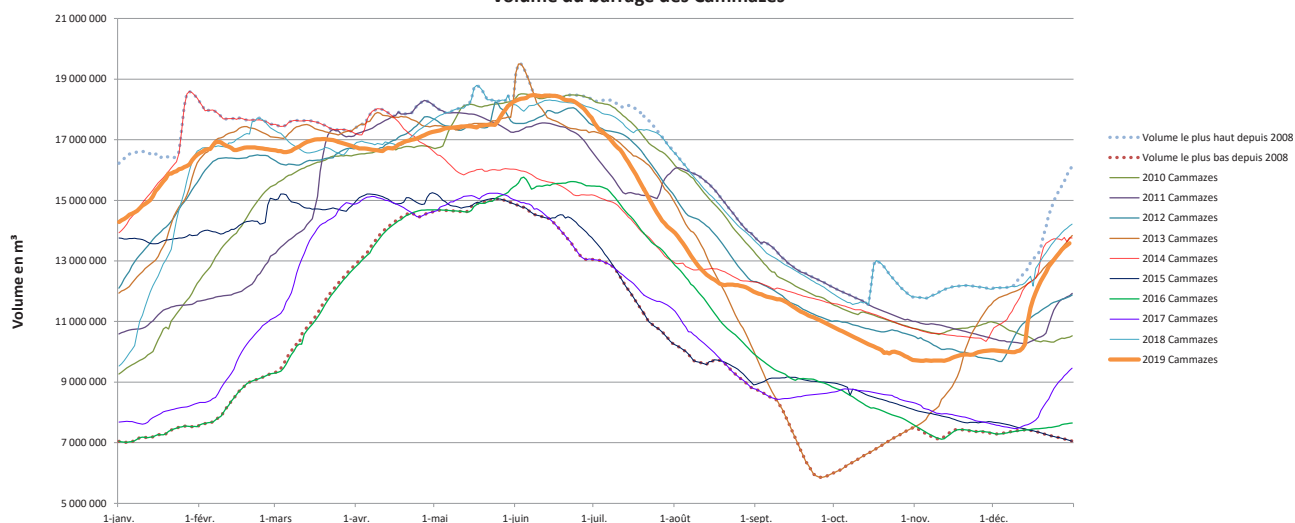
Au 30 juin 2019, les barrages étaient quasiment pleins pour débiter la période estivale grâce aux réserves d'eau constituées sur 2018 (année particulièrement humide) et grâce aux pluies de fin mai/début juin 2019.

Ainsi les besoins en eau potable, en eau d'irrigation et pour la navigation ont pu être assurés.

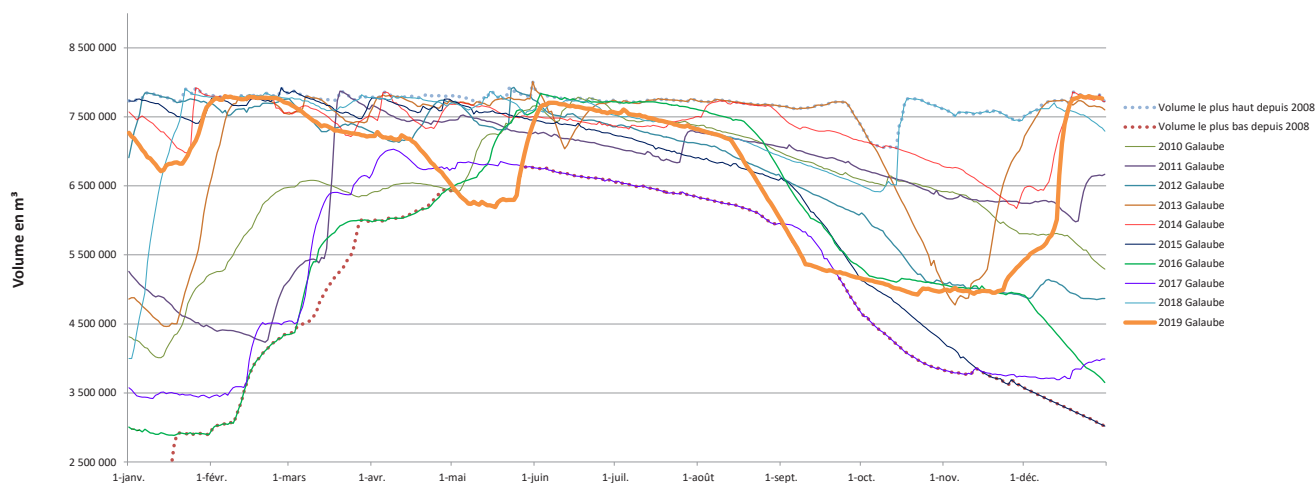
L'été étant particulièrement sec et l'étiage précoce, les réserves ont été fortement sollicitées, et les taux de remplissage au 31 octobre ont été impactés, avec un niveau de remplissage de 5 Mm³ pour le barrage de la Galaube et 9,7 Mm³ dans le barrage des Cammazes. Soit une réserve interannuelle de 14,7 Mm³ pour un objectif de 12 Mm³.

Grace aux pluies importantes de décembre 2019, les réserves ont pu être reconstituées en partie.

Volume du barrage des Cammazes



Volume du barrage de la Galaube



LA RESSOURCE DE L'ADDUCTEUR HERS LAURAGAIS ET DU BARRAGE DE LA GANGUISE

L'IEMN est le gestionnaire quantitatif du système et fournit à ce titre dans son rapport d'activité la synthèse des volumes entrants et sortants ci-dessous, établie entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

AHL		
Volumes sortants Montbel en m ³	Volumes sortants en m ³	
	Volume prise en ligne (volume limité à 8 hm ³ et pris sur le volume utilisable de BRL = 10,5 hm ³ ***)	Volume Brésil (transfert AHL vers Ganguisse)
16 380 080	5 272 902	10 782 830

Ganguise			Consommations des quotas en m3						
Volumes stockés dans barrage Ganguise (avec culot) (au 30/06/19) en m ³	Volumes entrants en m ³		Volumes sortants hors quotas en m ³		V BRL (volume utilisable BRL dans système AHL/Ganguise = 10,5 hm ³)	V SMEA (volume affecté SMEA dans système AHL/Ganguise = 7 hm ³)	V IEMN (volume affecté IEMN dans système AHL/Ganguise = 5 hm ³)	V VNF (volume affecté VNF dans système AHL/Ganguise = 2,5 hm ³)	V FRESQUEL (volume affecté Fresquel dans système AHL/Ganguise = 1hm ³)
	Volume pompages Naurouze étage 1 (excédents Montagne Noire et essais de fonctionnement)	Volume Apports naturels calculés	Evaporation (non affecté)	Volume règlement d'eau et lachures exceptionnelles pour maintien du plan d'eau (non affecté)					
42 580 000	0	3 601 810	3 7 58 932	3 147 552	11 951 682	5 246 054	3 705 960	1 343 000	221 751

Bilan quantitatif du système AHL/Ganguise

L'année 2019 a été marquée par :

- une irrigation précoce (dès le mois de mars) et tardive (en septembre et octobre) pour faire lever les semis ;
- sur la période estivale, une irrigation en ligne soutenue particulièrement en juillet ;
- un déstockage de Ganguise important ;
- la sollicitation de la clause de revoyure en raison du niveau bas de Ganguise. Ainsi ce transfert d'automne (entre le 15/09 et le 31/10) de 3,3 Mm³ a permis au barrage de Ganguise de maintenir son niveau de remplissage jusqu'au 31 octobre 2019

Ainsi grâce au niveau de remplissage important des barrages de Montbel (60 Mm³) et de Ganguise (42,4 Mm³) en début de saison estivale, l'ensemble des usages ont pu être garantis. Le volume restant dans Montbel au 31 octobre 2019 était de 21,9 Mm³ et dans Ganguise de 26 Mm³.

Cas particulier de l'IEMN

Le système AHL/Ganguise constitue pour l'IEMN une ressource complémentaire à ses deux barrages de la Galaube et des Cammazes. L'IEMN disposait comme les autres partenaires du système de son quota donc de 5 hm³ en 2019.

Afin de compenser l'irrigation dont l'IEMN est mandataire sur le canal du Midi, et pour fournir le droit d'eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes, il a été utilisé 3,705 Mm³ à partir du système AHL/Ganguise (dont 3,35 Mm³ pour VNF). Il est précisé que le quota d'eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes a été fourni intégralement à partir du système AHL/Ganguise.



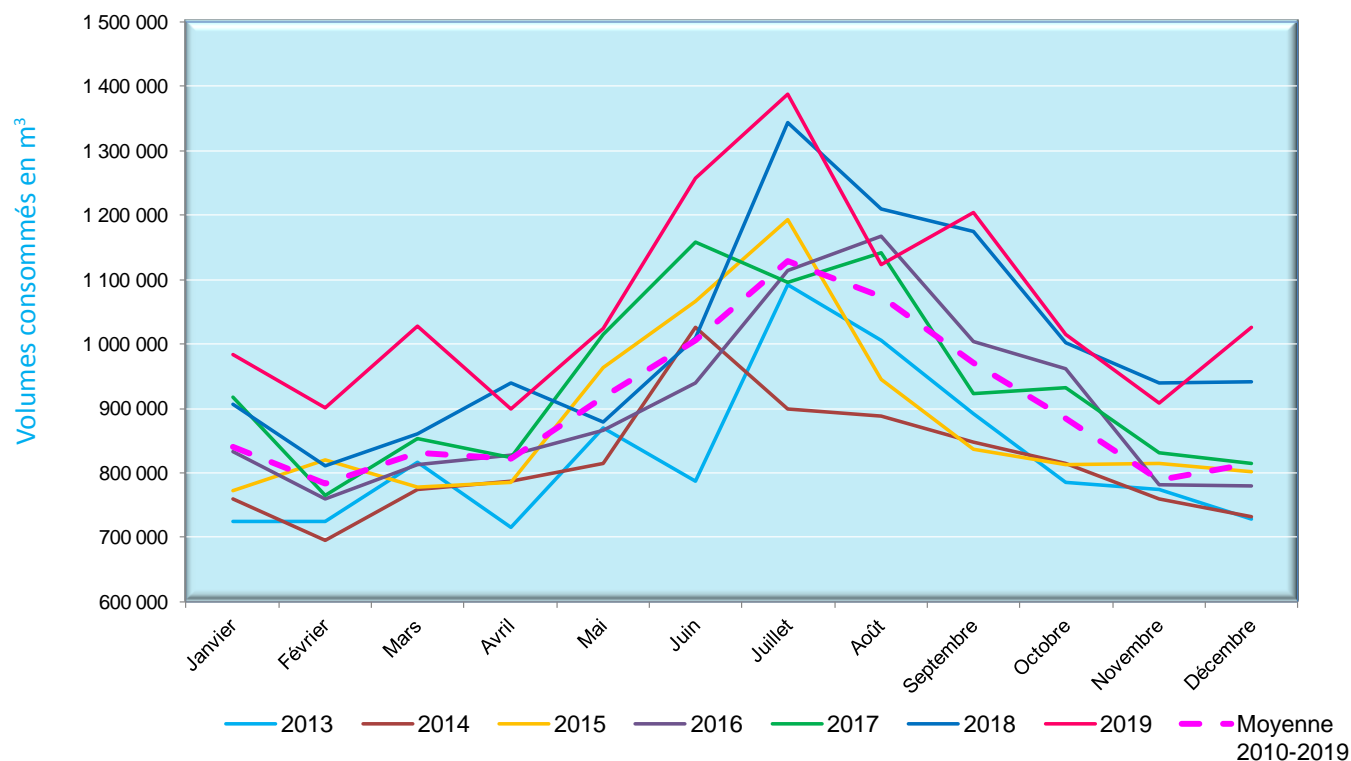
3

**LES
CONSOMMATIONS
DE L'EAU POTABLE**

La consommation annuelle

Le volume consommé par les collectivités en 2019 s'élève à 12 756 627 m³. La consommation est en hausse de 6,15% par rapport à 2018, notamment grâce au projet Interc'Eau.

Evolution mensuelle des consommations d'eau potable



La consommation annuelle par collectivité

AUDE

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Secteur Centre : L'année 2019 est en hausse de 5.9 % par rapport à 2018, liée notamment au raccordement de 2 communes nouvelles.

Secteur Ouest : L'année 2019 est en hausse de 5.6 % par rapport à 2018.

Les Brunels

On note une hausse de la consommation en 2019 de 5.1 % par rapport à 2018.

HAUTE-GARONNE

Réseau 31

L'année 2019 reste stable par rapport à 2018 (1.1 %).

Toulouse Métropole / Saint-Orens-de-Gammeville

On note une hausse de la consommation en 2019 de 12.3 % par rapport à 2018.

Revel

L'année 2019 est en hausse de 3.4%

TARN

SEMN 81

L'année 2019 est stable par rapport à 2018 (0.4%)

Syndicat du Pas du Sant

Légère hausse de la consommation de 6.2% par rapport à 2018.

SIAEP de Vielmur - Saint Paul

La consommation du Syndicat est stable par rapport à 2018 (- 1.74%).

Les Cammazes

Légère hausse de la consommation de 3.7 % par rapport à 2018.

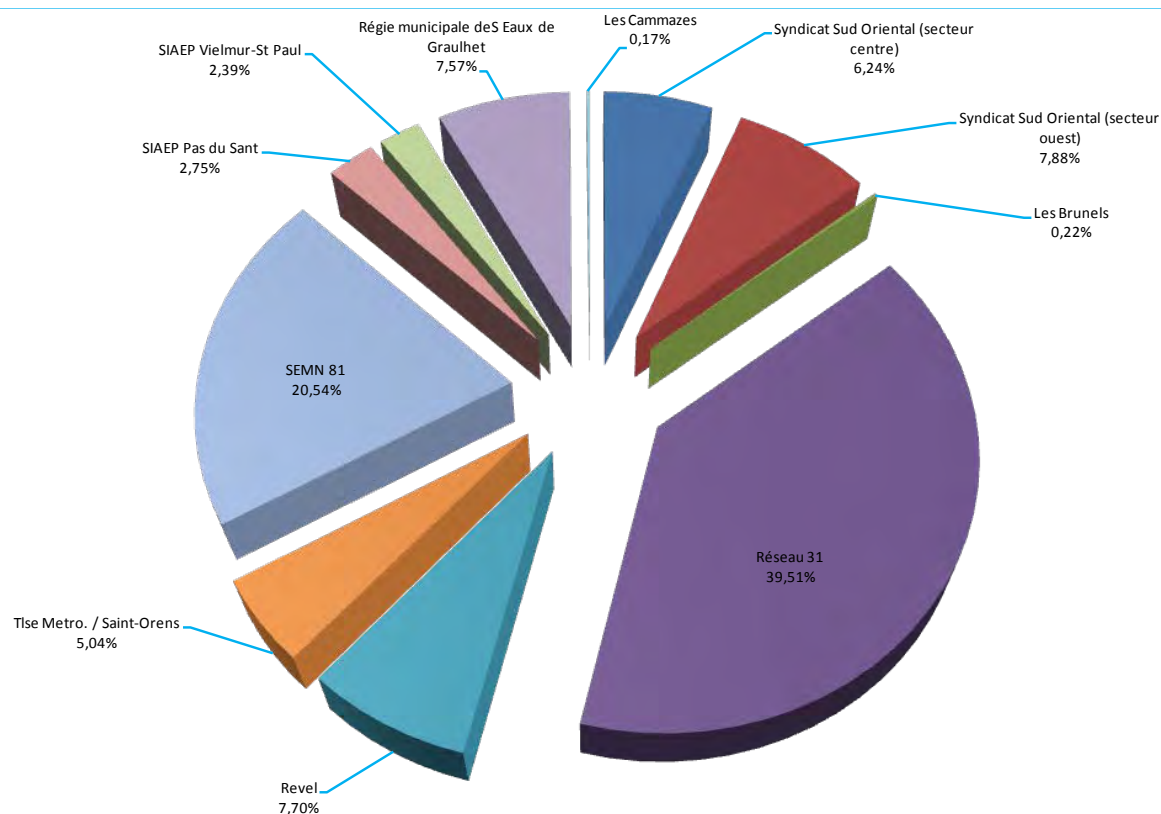
Régie Municipale des Eaux de Graulhet

La consommation correspond à une année complète de raccordement.

La facturation annuelle par collectivité (volumes en m³)

COLLECTIVITES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2009/2019	Taux Evolution 2018-2019	Taux Evolution 2019 / moyenne 2009-2019	Evolution depuis 2009
AUDE	1 596 402	1 578 938	1 547 888	1 400 430	1 321 993	1 538 459	1 823 821	1 693 245	1 729 150	1 828 349	1 605 868	5,74%	13,85%	14,53%
Syndicat Sud Oriental (secteur centre)	545 393	546 253	541 984	499 753	436 563	569 661	783 967	778 019	751 143	795 679	624 842	5,93%	27,34%	46%
Syndicat Sud Oriental (secteur ouest)	1 020 853	1 007 388	977 819	876 554	861 512	942 688	1 008 235	887 849	951 865	1 005 185	953 995	5,60%	5,37%	-2%
Les Brunels	30 156	25 297	28 085	24 123	23 918	26 110	31 619	27 377	26 142	27 485	27 031	5,14%	1,68%	-9%
HAUTE-GARONNE	6 006 054	6 012 472	6 086 411	5 925 083	5 891 568	6 217 951	6 218 265	6 373 317	6 507 540	6 665 288	6 190 395	2,42%	7,67%	10,98%
Réseau 31	4 513 787	4 504 767	4 686 910	4 502 341	4 498 335	4 789 492	4 758 372	4 969 345	4 985 053	5 039 651	4 724 805	1,10%	6,66%	12%
Revel	956 155	971 593	863 389	889 468	852 243	878 127	908 162	847 185	949 910	982 445	909 868	3,43%	7,98%	3%
Tlse Metro. / Saint-Orens	536 112	536 112	536 112	533 274	540 990	550 332	551 731	556 787	572 577	643 192	555 722	12,33%	16%	20%
TARN	2 893 626	2 778 460	2 876 360	2 589 421	2 584 796	2 834 361	2 805 181	3 180 587	3 780 398	4 262 990	3 058 618	18,86%	39,38%	47,32%
SEMN 81	2 714 673	2 625 844	2 672 585	2 474 590	2 458 187	2 599 515	2 591 553	2 627 140	2 607 406	2 619 666	2 599 116	0,47%	0,79%	-3%
SIAEP Pas du Sant	153 456	129 892	175 014	88 592	102 143	214 668	190 819	404 497	330 062	350 236	213 938	6,11%	63,71%	128%
SIAEP Vielmur-St Paul								124 546	310 176	304 794	246 505	-1,74%	23,65%	/
Régie municipale des Eaux de Graulhet									511 508	966 252	738 880	88,90%	30,77%	/
Les Cammazes	25 497	22 724	28 761	26 239	24 466	20 178	22 809	24 404	21 246	22 042	23 837	3,75%	-7,53%	-14%
TOTAL	10 496 082	10 369 870	10 510 659	9 914 934	9 798 357	10 590 771	10 847 267	11 247 149	12 017 088	12 756 627	10 854 880	6,15%	17,52%	21,54%

La répartition des volumes d'eau vendus



Le rendement

Le rapport entre le volume consommé par les collectivités et le volume prélevé en eau brute traduit le rendement de l'ensemble des ouvrages de l'Institution (usines, réservoirs et réseaux d'adduction).

Pour 2019, il s'établit à 92.9 % (12 756 627 m³ / 13 729 579 m³). En comparaison, il s'élevait à 93.3 % en 2018. Dans le détail, le rendement de la production (usine plus réservoir) s'établit à 92.6 % (12 719 325 m³ / 13 729 579 m³) et celui du réseau d'adduction à 100.3% (12 756 627 m³ / 12 719 325 m³).

Il faut noter que l'incertitude de comptage est de l'ordre de +/- 2 %, ce qui explique un rendement calculé du réseau supérieur à 100 % comme les années antérieures.

4

LA QUALITÉ
DE L'EAU POTABLE

LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN SORTIE DE PICOTALEN

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité qualitative des eaux, grâce au contrôle de l'eau brute stockée dans les barrages, l'eau produite et l'eau distribuée dont les bilans sont présentés ci-après.

Les contrôles ARS sont effectués mensuellement au niveau du départ réseau à l'aval du poste de rechloration de Picotalen.

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITE				OBSERVATIONS
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	LIMITE QUALITE		REFERENCE QUALITE		
					Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	12	0.17	0.32	0.1	0	0	0	0	
pH	12	8.26	8.6	8.1			0	0	
Conductivité (µS/cm)	12	217	229	202			0	0	
Equilibre calcocarbonique	1						0	0	
COT (mg/l)	12	0.78	1	07			0	0	
Aluminium (µg/l)	1	36	36	36			0	0	
Fer (µg/l)	1	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	1	<10	<10	<10			0	0	
Chlore libre mg/l	12	0.40	0.46	0.29					
Germes à 22°C (n/100 ml)	12		<1	<1					
Coliformes (n/100 ml)	12		<1	<1			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	12		<1	<1	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	12		<1	<1	0	0			
ASR (n/100 ml)	12		<1	<1			0	0	

Contrôle règlementaire obligatoire

Limite qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie

Référence de qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie

Les contrôles IEMN sont effectués quotidiennement en ce qui concerne les paramètres de suivi d'exploitation et de manière hebdomadaire pour les suivis bactériologiques, de la matière organique et de l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITE				OBSERVATIONS
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	LIMITE QUALITE		REFERENCE QUALITE		
					Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	398	0.15	0.22	0.05	0	0	0	0	
pH	398	8.20	8.55	8			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	112	220	227	214			0	0	
Equilibre Calcocarbonique	51						4		15/01 22/01 12/02 17/12
COT(mg/l)	51	1.02	1.5	0.71			0	0	
Aluminium (µg/l)	364	40	135	<25			0	0	
Fer (µg/l)	364	<10	20	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	51	<20	<20	<20			0	0	
Chlore libre mg/l	408	0.42	0.57	0.19					
Germes à 22°C (n/100 ml)	51		<1	<1					
Coliformes (n/100 ml)	51		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	51		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	51		0	0	0	0			
ASR (n/100 ml)	51		0	0			0	0	

Autocontrôle IEMN

Limite qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie

Référence de qualité :

100% de conformité en bactériologie
 92% de conformité en physico-chimie dont 4 non-conformités sur l'équilibre calcocarbonique (eau légèrement agressive)

LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Au nombre de 12, les contrôles ARS sont aléatoires et répartis durant l'année sur 4 points du réseau (St Félix D600, St Félix D350 aval réservoir des Fourches, départ Lavaur et départ Roquevidal).

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITE				OBSERVATIONS
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	LIMITE QUALITE		REFERENCE QUALITE		
					Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	12	0.19	0.52	0.11	0	0	0	0	
pH	12	8.16	8.4	8			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	12	212	227	179			1	8	23/08 (annulée) 16/10 LAVAUUR
COT (mg/l)	12	0.73	0.9	0.6			0	0	
Aluminium (µg/l)	4	36	40	30			0	0	
Fer (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Equilibre calcocarbonique	4						1	25	Eau agressive le 11/12 à Roquevidal
Chlore libre mg/l	12	0.22	0.32	0.13					
Germes à 22°C (n/100 ml)	12		24	<1					
Coliformes (n/100 ml)	12		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	12		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	12		0	0	0	0			
ASR (n/100 ml)	12		0	0	0	0			

Contrôle réglementaire obligatoire

Limite qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie

Référence de qualité :

100% de conformité en bactériologie

97,4% de conformité en physico-chimie lié à une mesure de conductivité (inférieur à la référence) et une sur l'équilibre calcocarbonique (eau légèrement agressive)

Les contrôles IEMN sont effectués au minimum de manière hebdomadaire sur 5 points du réseau (2 à St Félix D600 et à l'aval du réservoir de 3000 m³, 1 à Puéchoursy, 2 à Lavaur et à Roquevidal).

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITE			
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	LIMITE QUALITE		REFERENCE QUALITE	
					Nombre	%	Nombre	%
Turbidité (NTU)	257	0.19	0.28	0.12	0	0	0	0
pH	257	8.19	8.48	7.86			0	0
Conductivité (µS/cm) à 25°	257	220	228	212			0	0
Equilibre calcocarbonique								
COT (mg/l)	257	0.89	1.37	0.67			0	0
Aluminium (µg/l)	257	42	79	<25			0	0
Fer (µg/l)	257	<10	20	<10			0	0
Manganèse (µg/l)	257	<10	26	<10			0	0
Chlore libre mg/l	257	0.23	0.38	0				
Germes à 22°C (n/100 ml)	257		2	<1				
Coliformes (n/100 ml)	257		0	0			0	0
E.Coli (n/100 ml)	257		0	0	0	0		
Entérocoques (n/100 ml)	257		0	0	0	0		
ASR (n/100 ml)								

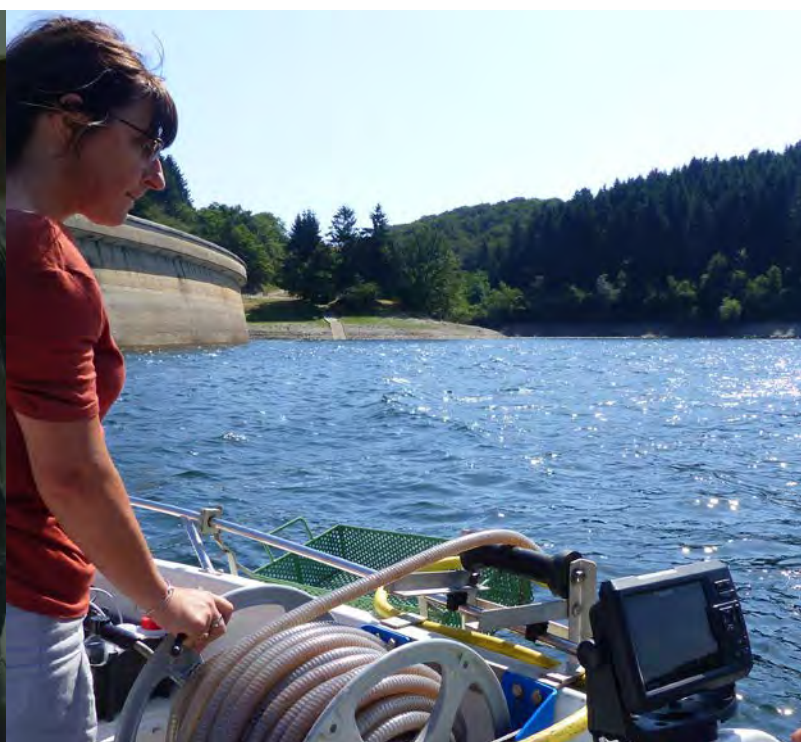
Autocontrôle IEMN

Limite qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie

Référence de qualité :

100% de conformité en physico-chimie et bactériologie





5 L'IRRIGATION

L'ORGANISME UNIQUE

L' autorisation unique pluriannuelle

Pour rappel, la Préfecture du Tarn a transmis à l'Institution l'arrêté interpréfectoral, en date du 20 juin 2016, portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Sor. L'autorisation unique de prélèvement est accordée pour une durée de 15 ans (jusqu'au 31 mai 2031) à l'IEMN qui est chargée, chaque année, de répartir les volumes autorisés détaillés par irrigant.

BILAN VOLUMIQUE HORS ÉTIAGE 2018-2019						
DÉPARTEMENT	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m ³)	VOLUME AUTORISÉ (m ³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m ³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m ³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	587 750	588 750	245 544		41,71%

BILAN VOLUMIQUE ÉTIAGE 2019						
DÉPARTEMENT	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m ³)	VOLUME AUTORISÉ (m ³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m ³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m ³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Retenues déconnectées	1 679 475	1 679 475	1 227 921	2 500 000	73,1%
	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	4 747 450	4 747 450	4 400 327	1 150 000	92,69%

Les volumes autorisés dans le cadre du plan annuel de répartition pour les périodes hors étiage 2018-2019 et d'étiage 2019 demeurent stables. S'agissant des volumes prélevés, la campagne d'irrigation 2019 (hors étiage + étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume autorisé important de 92,69% pour les prélèvements réalisés en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

LES VOLUMES PRÉLEVÉS EN IRRIGATION

L'Institution n'est pas seulement Organisme Unique mais également fournisseur d'eau d'irrigation.

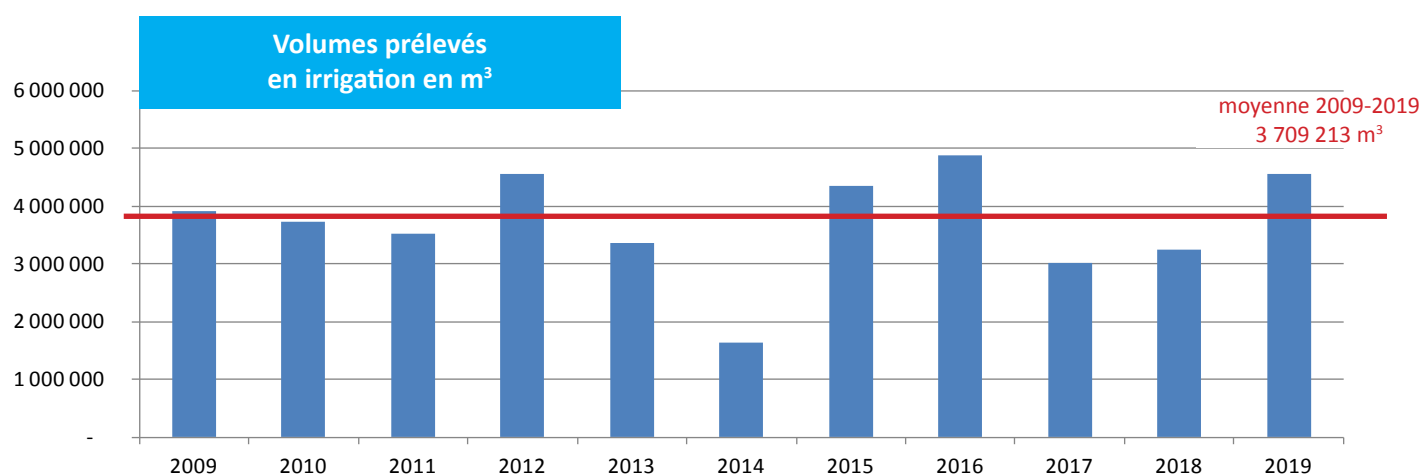
BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE (2013 à 2019)					
LIEU DE PRELEVEMENT	NATURE D'IRRIGANTS	VOLUMES PRÉLEVÉS 2018 en m ³	VOLUMES PRÉLEVÉS 2019 en m ³	MOYENNE en m ³ 2013 à 2019	ÉVOLUTION en % 2018 / moyenne 2013 à 2019
SOR	A.S.A de Blan	712 572	965 597	719 530	34,2
	A.S.A de St Germain	304 415	302 486	280 584	7,81
	Isolés	128 293	197 715	163 407	22,39
	Sous Total	1 145 280	1 468 083	1 163 521	26,18
LAUDOT	Isolés	17 395	18 072	21 749	14,95
CANALISATIONS EXISTANTES	"A.S.A de Revel Nord A.S.A de Garrevaques Secteur de Couffinal"	1 121 755	1 578 527	1 184 889	33,22
	A.S.A de Revel Sud	688 810	1 031 228	671 808	53,5
	Sous Total	1 810 565	2 609 755	1 856 697	40,51
OUVRAGES DU CANAL DU MIDI	Subdiv. Carcassonne	182 013	276 860	240 564	15,09
	Subdiv. Toulouse	36 763	70 705	83 022	-14,84
	Sous Total	218 776	347 565	323 585	318,64
VERNASSONNE	Isolés	66 071	116 640	50 770	7,41
TOTAL CAMMAZES		3 258 087	4 567 043	3 416 321	33,68

Le déroulement de la campagne d'irrigation

L'année 2019 a été marquée par :

- une irrigation précoce (dès le mois de mars) et tardive (en septembre et octobre) pour faire lever les semis.
- sur la période estivale l'irrigation a été soutenue, particulièrement au mois de juillet

Les lâchures au delà du débit réservé donc pour assurer le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements ont réellement débuté à partir du 26 juin jusqu'au 20 septembre. Il en résulte des consommations supérieures à 2018 (+40,18%) avec 4 567 043 m³.

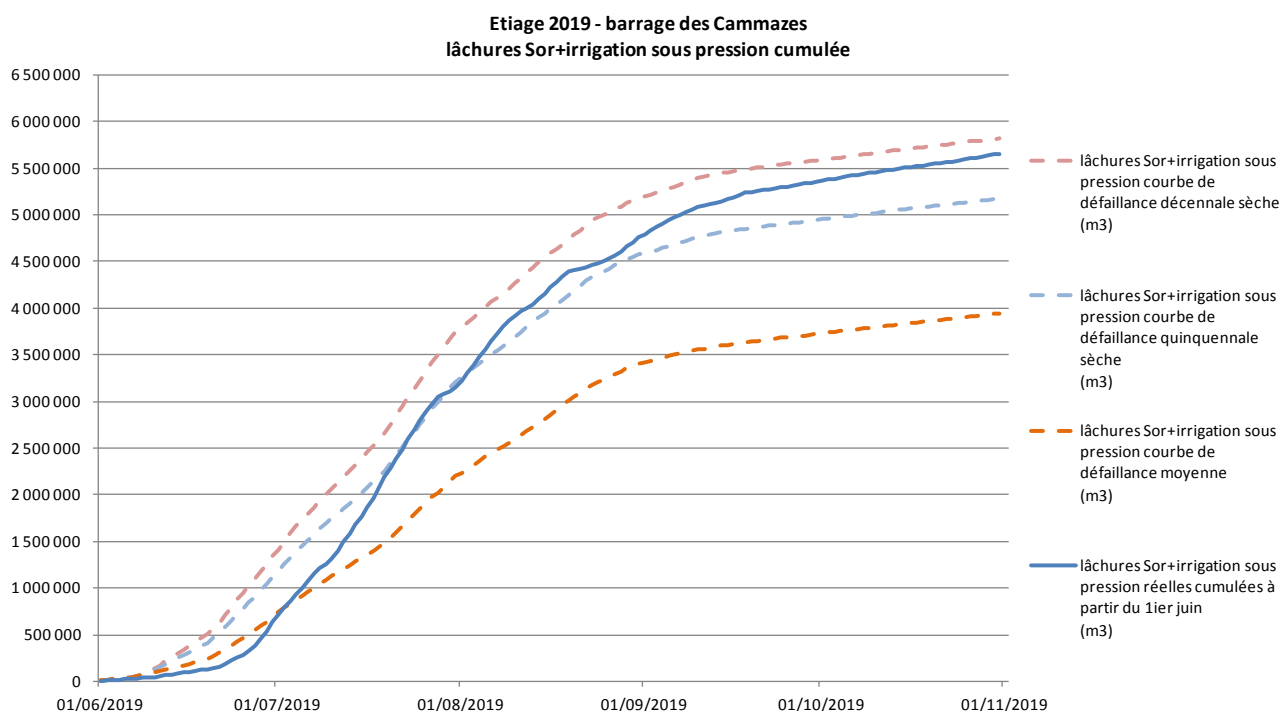


LA COMPENSATION DES PRÉLÈVEMENTS

Le volume des lâchés à l'aval du barrage des Cammazes

Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet.

Pour 2019, le graphique ci-dessous présente les lâchures réalisées et les compare aux volumes prévus dans les courbes de défaillance :

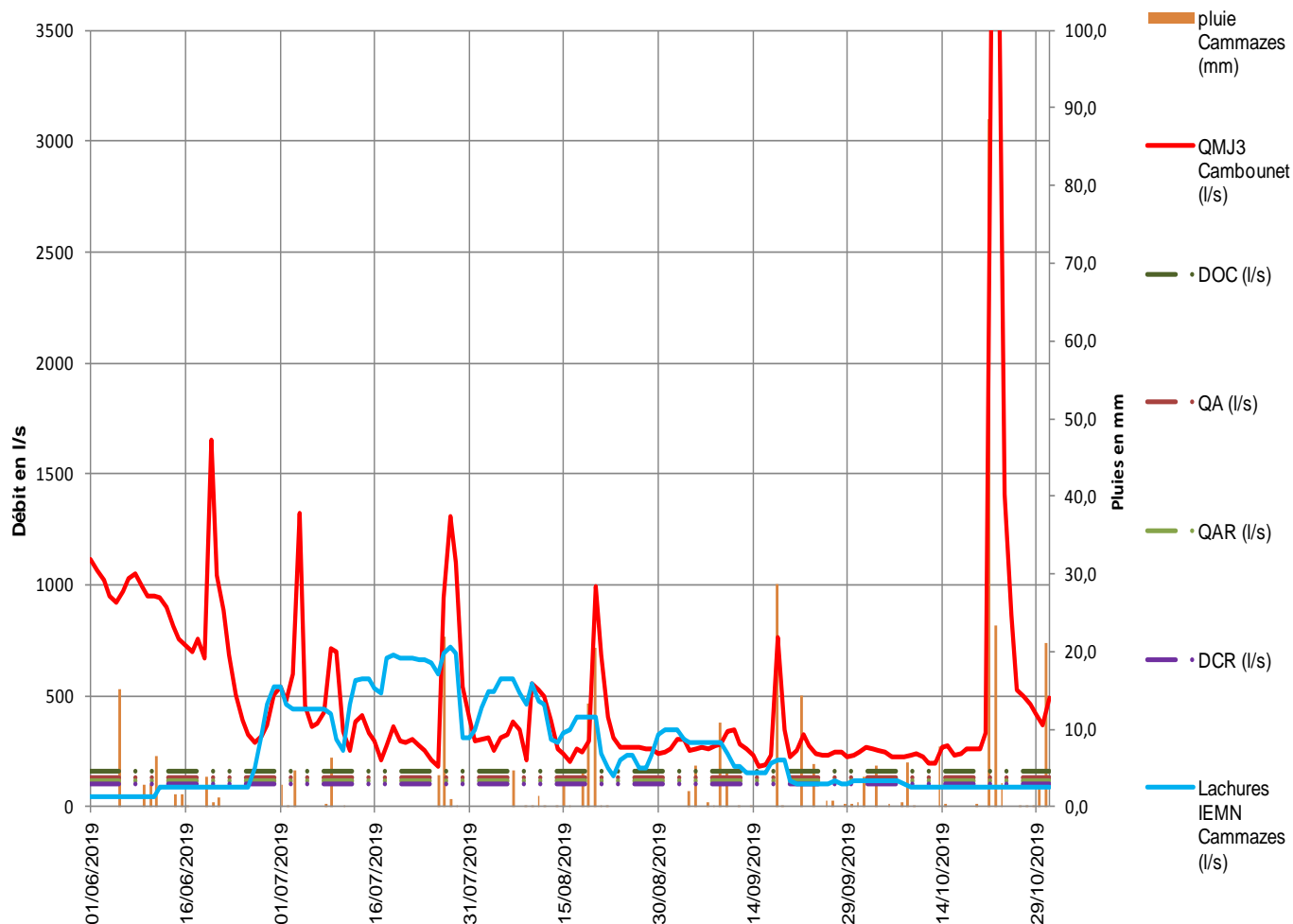


Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2019 est proche de la décennale sèche.

Le maintien du débit d'objectif de consigne

Le graphique montre le débit moyen journalier pendant la période d'été du 01/06/19 au 29/10/19.

Débit Sor à Cambounet étiage 2019



Il apparait que :

- l'IEMN a dû déstocker sur le barrage des Cammazes pour respecter ses obligations de cote plan d'eau estivale et automnale ;
- les lâchures au delà du débit réservé donc pour assurer le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements ont réellement débuté à partir du 26 juin jusqu'au 20 septembre ;
- le DOC a été respecté sur toute la période d'étiage.



The image shows a large industrial machine, possibly a generator or motor, in a factory or workshop. The machine is white and has a large circular component on top. The background is a yellow wall with a window. A teal circular overlay is on the left side of the image, containing the text '6 L'ÉLECTRICITÉ'.

6 L'ÉLECTRICITÉ

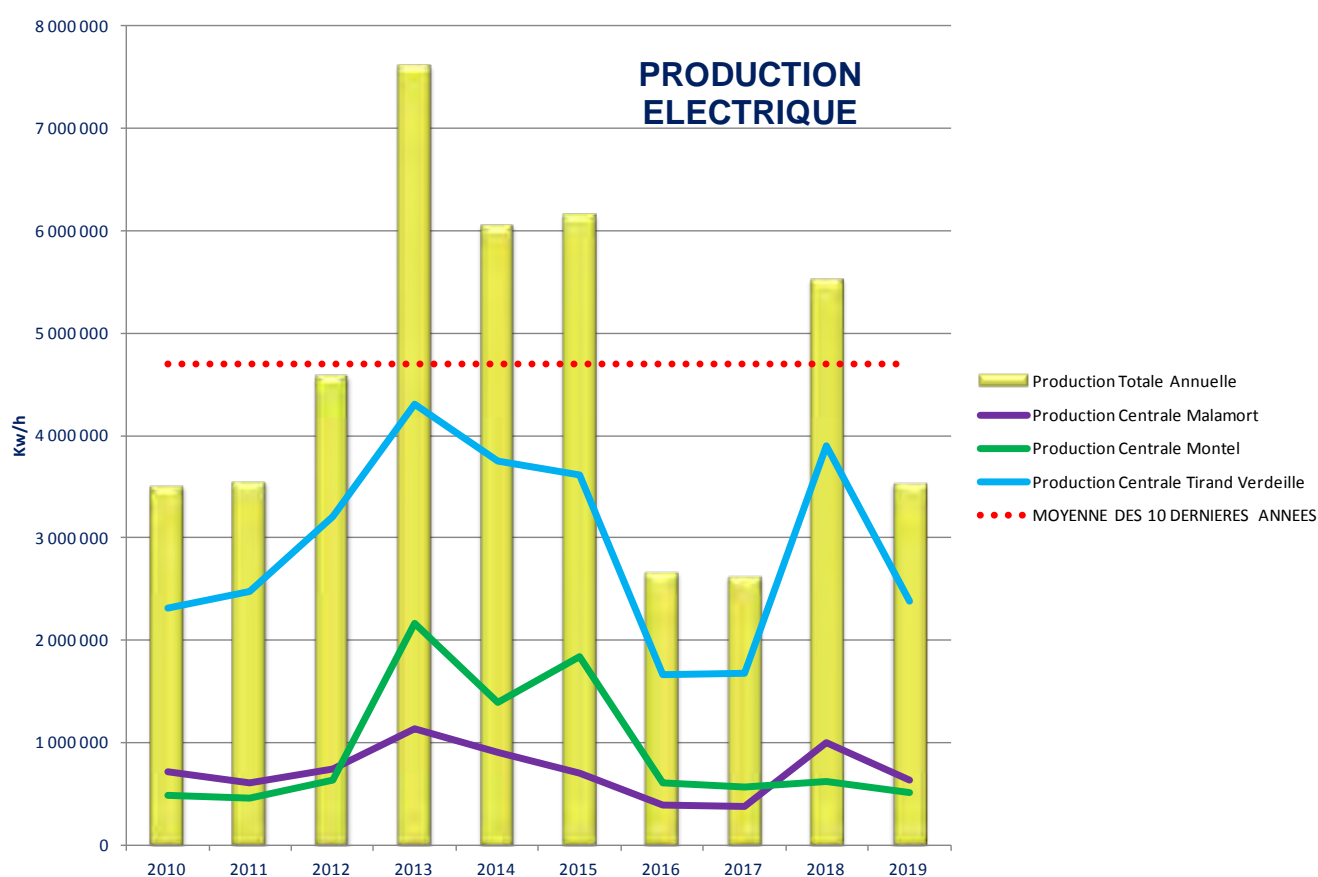
LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Pour l'année écoulée, la production électrique est de **3 533 563 Kw/h**. La répartition se fait comme suit :

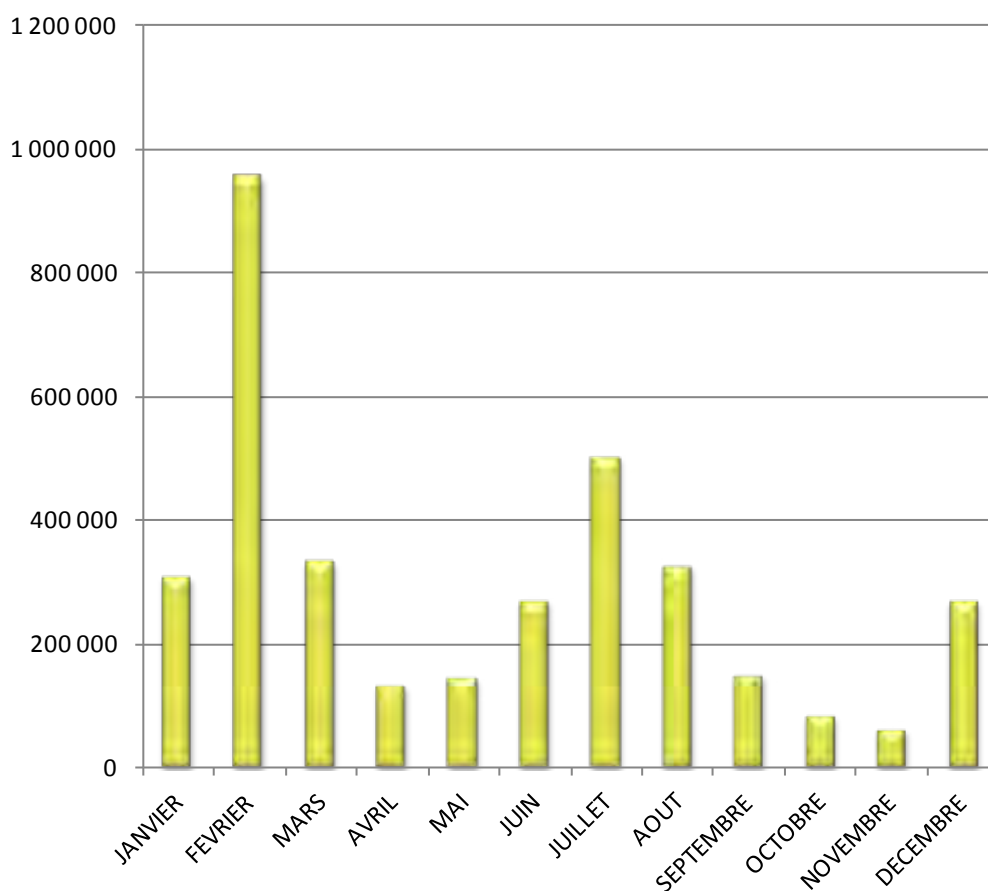
- Centrale Malamort : 633 713 Kw/h
- Centrale Montel : 512 196 Kw/h
- Centrales Tirand-Verdeille : 2 387 654 Kw/h

La moyenne des 10 dernières années s'établissant quant à elle à 4 697 347 kW/h, on observe une baisse de 24,78 %. La production 2019 n'est pas très élevée en raison d'une année plutôt sèche, et donc d'apports limités.

La production d'électricité annuelle par microcentrale en Kw/h



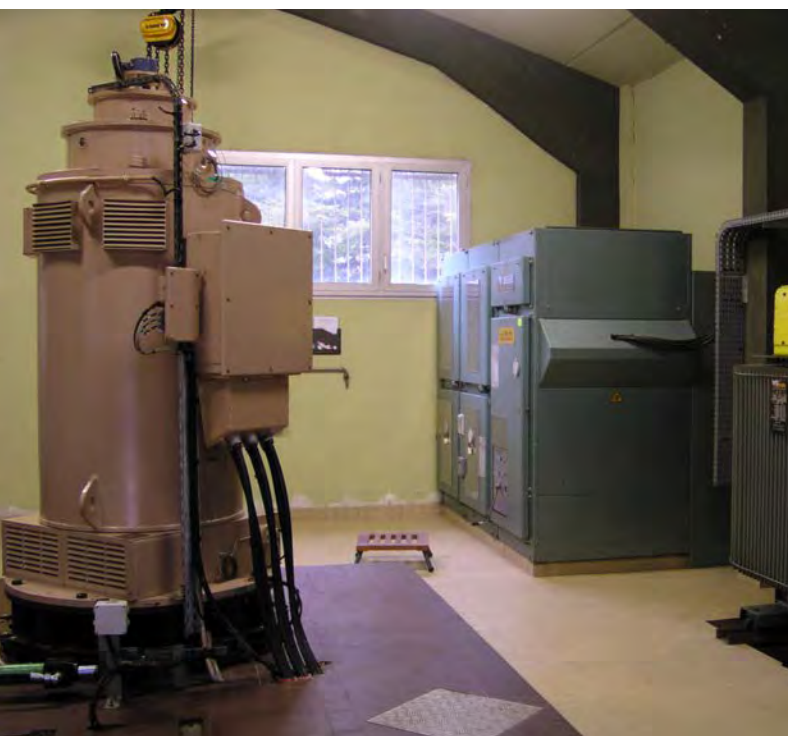
La production d'électricité mensuelle en Kw/h en 2019



Un système à énergie positive

En 2019, la consommation électrique totale enregistrée sur les usines de Picotalen s'élevait à 1 939 157 kw/h. Ainsi, au regard des 3 533 563 kw/h produits sur l'ensemble des microcentrales, le bilan énergétique de l'Institution reste positif.

Plus que jamais soucieuse de la préservation de l'environnement, l'Institution met tout en œuvre pour que ses usines soient de moins en moins énergivores et pour limiter l'impact de ses activités en valorisant l'énergie hydraulique, donc renouvelable, disponible.





7 LES TRAVAUX

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN EXTERNE

Chantier sur le barrage de La Galaube



Débutés en 2018, les travaux ont touché à leur fin en 2019. Après la phase dite de Génie civil, la dernière phase consistait à la pose de tous les équipements de sécurité (passerelle, échelles, plateformes...), des portes étanches dans la chambre des vannes, et en la reprise définitive des chemins de câbles préalablement dévoyés par les travaux de Génie civil. Ces travaux ont été réalisés en grande partie par des entreprises extérieures (BUESA, WAROUDE, Mecamont Hydro) mais aussi en régie par l'équipe Maçonnerie et Espaces Verts de l'Institution.

Montant : 239 395 €HT

Sécurisation de la desserte de l'eau potable

En janvier 2020, le chantier de doublement de la conduite \varnothing 600 mm débutera. L'objectif de ces travaux consiste à sécuriser la desserte de l'eau potable sur un tronçon du réseau d'adduction d'eau potable (RAEP) au niveau de la commune de Vaudreuille. Sur une distance de 2 570 ml, la nouvelle conduite doublera le RAEP en passant pour la totalité sur le domaine public.

Marchés publics attribués

Attributaire : Groupement SPIE CAPAG

INEO MPLR

Mandataire : SPIE CAPAG

Montant : 1 677 652 €HT

Durée : 5 mois

(Maîtrise d'œuvre réalisée en interne)

Confortement du barrage des Cammazes



Les deux barrages de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire sont continuellement auscultés par ses agents et inspectés dans le cadre de différentes visites techniques avec les bureaux d'études spécialisés et les services de contrôles. Les réglementations de sécurité des barrages évoluent perpétuellement, l'IEMN a décidé de placer la barre haut en matière de sécurité et anticipe les risques avec des travaux structurants au niveau de l'ouvrage des Cammazes.

Depuis le 18 novembre, les travaux sur le barrage ont commencé. Ils consistent notamment à doubler le poids de la culée rive gauche en ajoutant 7 400 tonnes aux 7 650 existantes par le biais de 19 tirants métalliques verticaux forés

sur l'intégralité de la hauteur de la culée jusqu'à la fondation rocheuse. De plus, des travaux d'aménagement vont être engagés pour augmenter la débitance de l'évacuateur de crues avec la mise en place d'une drome flottante permettant de retenir les embâcles et la modification du parapet aval par un garde-corps en métal surélevé. Enfin, la surveillance va être accrue avec l'ajout d'une chaîne de pendules inversés pour une mesure optimale des mouvements de la voûte du barrage.

Marché public attribué

Attributaire : Groupement EIFFAGE Génie civil (RESIREP Toulouse) / HYDROKARST (SAM Hydro)

Mandataire : RESIREP

Montant des travaux : 1 583 683 €HT

Durée : 10 mois

Maîtrise d'œuvre : Tractebel

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN RÉGIE

Usines

- Mise en place de pesons pour le silo à Pic Boues
- Travaux sur le compresseur air Pic 2
- Modification de l'eau de chaux de Pic 2 et Pic 3
- Mise en place de toiles pour les plateaux de Pic Boues
- Aménagement de Pic Boues et de l'atelier
- Mise en conformité des usines
- Doublement de la cuve de soude
- Rénovation du bureau à Pic 1
- Protection du transformateur de Pic1
- Eclairage des réservoirs
- Installation du poste de supervision des logements
- Equipement de l'atelier
- Dalle béton de l'atelier pour installation du pont élévateur

Réseau AHL

- Travaux sur le filtre du site de Pouroutounat

Réseaux : CAEB et RAEP

- Travaux sur le filtre Chatain
- Installation de l'automatisme sur le poste de la Rivayrié
- Installation de regard ventouse sur le D600 pour la ventilation
- Mise en sécurité de l'accès au réservoir de la Branche Sud-Est

- Réfection du poste de Vaudreuille
- Travaux de rehausse des bajoyers du barrage de La Galaube
- Travaux sur les postes de Montgey et Péchaudier

Barrages

- Installation de la protection du barrage des Cammazes
- Aménagement du bureau du barrage de La Galaube
- Aménagement de l'armoire de commande du treuil du bateau du barrage des Cammazes
- Dépannage de l'éclairage de secours du barrage de La Galaube
- Dépannage de la liaison de la radio sirène n° 7 du Plan d'Alerte
- Empierrement de la piste du barrage de La Galaube

Microcentrales hydroélectriques

- Travaux de plomberie sur les microcentrales
- Installation du chauffage à la microcentrale de Montel
- Mise en conformité électrique des microcentrales de Tirand Verdeille
- Remplacement G2 de la microcentrale Tirand

Montant total des travaux : 105 616,60 €

Budget principal Eau Potable : 99 756,84 € - Budget annexe Irrigation : 2 986,87 € - Budget annexe électricité : 2 872,89 €



LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DU PATRIMOINE

Visites Techniques Approfondies des barrages



Les 11 et 12 juillet derniers, deux Visites Techniques Approfondies annuelles (VTA) se sont tenues sur les barrages des Cammazes et de la Galaube. Elles n'ont mis en évidence aucun point particulier.

Pour le barrage des Cammazes, le bureau d'études ISL a également présenté le rapport d'auscultation sur l'année hydrologique 2018-2019. Les mesures indiquent un comportement global de l'ouvrage cohérent avec les années précédentes mais présentant les spécificités liées à un retour à l'exploitation de la retenue à un niveau RN depuis juin 2017.

Visites d'inspection des barrages

Le 18 septembre et le 3 décembre, les services de la DREAL ont réalisé les visites annuelles d'inspection des barrages des Cammazes et de La Galaube. La réglementation veut que les barrages de classe A (les plus importants, hauteur supérieure ou égale à 20m) nécessitent une surveillance accrue. De ce fait, plusieurs obligations, à des périodicités différentes, incombent aux propriétaires ou gestionnaires des ouvrages hydrauliques : visite technique approfondie, étude de dangers, examen technique complet, visite d'inspection, rapport d'auscultation...

Après avoir passé en revue les événements marquants de l'année hydraulique passée, les demandes antérieures et le rapport de surveillance, la DREAL a examiné sur site un grand nombre d'éléments de sécurité des ouvrages (piézomètres, vannes de fond, pendules...). La DREAL a pu s'assurer du bon niveau d'entretien et de surveillance du barrage réalisé au quotidien par les équipes de l'Institution mais également des travaux d'anticipation effectués et ceux à venir.



Relevés bathymétriques au niveau du barrage de La Galaube



En 2020, l'Examen Exhaustif de l'État (anciennement Examen Technique Complet - ETC) aura lieu au barrage de la Galaube. Dans ce cadre, une vidange complète peut être nécessaire pour examiner les parties de l'ouvrage immergées normalement. L'IEMN souhaite s'affranchir de cette vidange pour optimiser son stockage d'eau dans le barrage en faisant appel à des solutions techniques alternatives comme des inspections subaquatiques. Afin d'évaluer cette possibilité, l'IEMN a missionné l'entreprise GE Infra pour effectuer des relevés bathymétriques permettant de mesurer le taux d'envasement du pied de barrage au mois de novembre 2019.

Le géoréférencement des réseaux

La réglementation anti-endommagement des réseaux (décret n° 2011-1241 du 05/10/2011, entrée en vigueur le 01/07/2012) exige de relever précisément les canalisations enterrées pour pouvoir indiquer leur position exacte lors de travaux à proximité. L'IEMN a décidé d'engager cette démarche pour l'ensemble de son réseau. Équipés d'un GPS centimétrique et d'un détecteur de réseaux, quatre agents ont arpenté sur 20 jours le moindre millimètre des 97 km du Réseau d'Adduction d'Eau Potable en acier. Ce géoréférencement permet de lier à un point topographique une multitude d'informations en y attribuant directement les coordonnées géographiques (x, y, z) permettant de les repositionner avec précision dans l'espace. Les données relevées et intégrées dans le Système d'Informations Géographiques seront utilisées notamment dans le cadre de demandes de travaux. Prochainement, les canalisations en acier de l'Adducteur Hers-Lauragais seront géoréférencées. Un travail rigoureux qui permettra à l'avenir de faciliter la mise en œuvre de nombreux travaux notamment ceux impactant les réseaux à travers la création de profils altimétriques des canalisations.





8 LE PANORAMA 2019

JOURNÉE DU PERSONNEL
19 DÉCEMBRE 2019
À L'ABBAYE DE FONTFROIDE





9

DES HOMMES ET
DES COMPÉTENCES

LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, l'Institution comptait 40 emplois permanents répartis comme suit :

- **Filière technique (30 agents)** : 4 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B, 24 agents de catégorie C ;
- **Filière administrative (10 agents)** : 1 agent de catégorie A, 2 agents de catégorie B, 7 agents de catégorie C.

36 agents travaillent à temps complet, 2 à temps non complet (70 %) et 2 à temps partiel (80 % et 90 %), soit un équivalent temps plein de 39,1 agents.

L'Institution peut également avoir recours à des CDD pour des remplacements d'agents en congés maladie ou bien pour des activités ponctuelles (entretien des espaces verts en été pendant les période de congés)

LES MOUVEMENTS

Espaces Verts Maçonnerie

- Départ : Michel FAURE en décembre 2018
- Arrivée : Stéphane COUQUE en avril 2019

Atelier mécanique

- Départ : Serge Brunel en mars 2019
- Arrivée : Yannick GASPERONI en mai 2019

Usines

- Départ : Didier MARTY en septembre 2019
- Arrivée : Lilian GARAUD en juin 2019

LA FORMATION

En 2019, l'Institution a poursuivi ses efforts en matière de formation afin de garantir un haut niveau de compétences. Cette volonté de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la politique qualité. En outre, elle permet d'assurer une source de motivation pour les agents évoluant au sein des différents services.

Les principales formations étaient réparties ainsi :

- **Administratives** : dossiers de retraite, opérations d'ordre budgétaire, mise en place du prélèvement à la source, charte graphique, dématérialisation des marchés publics...
- **Réseaux** : matériel de radiodétection et traitement informatique, autorisations d'intervention à proximité des réseaux...
- **Sécurité et santé au travail** : formation initiale et recyclage SST, habilitations électriques et travaux en hauteur.

LA CERTIFICATION QUALITÉ



L'IEMN a obtenu en novembre 2019 le renouvellement de la certification ISO 9001 pour la cinquième fois consécutive. Cette reconnaissance est le fruit d'un véritable travail d'équipe pour fournir constamment une eau potable de qualité dans une logique d'efficacité et d'amélioration continue. Obtenue pour la première fois en 2007, la certification Qualité ISO 9001 valorise la gestion de la production et l'adduction d'eau potable sur sa zone de desserte et le savoir-faire de l'IEMN.

Toujours en esprit d'amélioration en continue des ses activité, l'Institution a engagé une réflexion sur la mise en oeuvre de la norme ISO 14001 qui est une norme appliquée aux systèmes de management environnemental.



CERTIFICAT

N° CSM/IEM001-001

certifie que le système de management de l'organisme :

INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

Siège social : 102 rue du Lac - 31670 LABEGE
Site secondaire : 2619 route de Carcassonne – 81540 SOREZE

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

ISO 9001 : 2015

pour les activités suivantes :

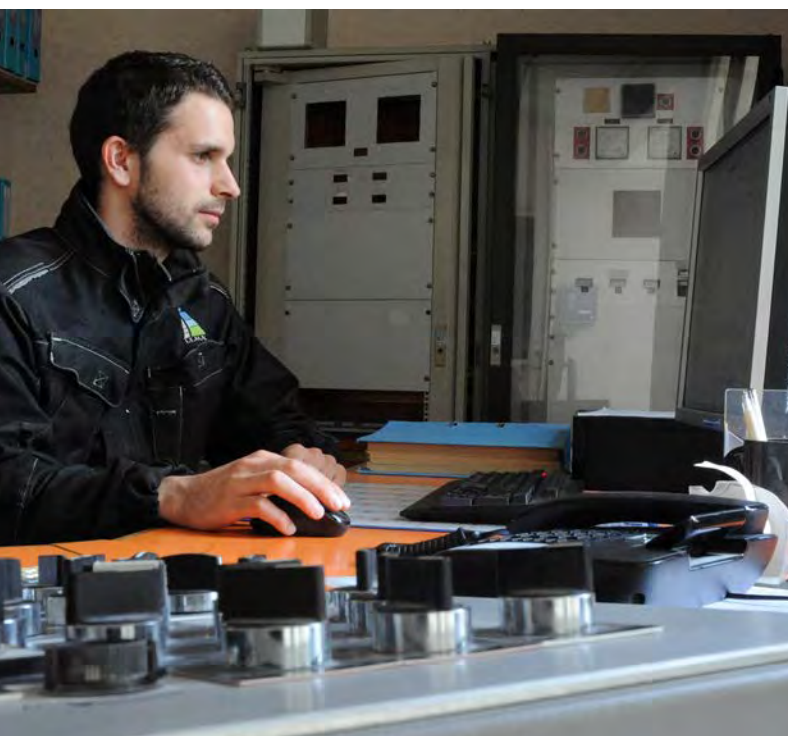
Production et adduction d'eau potable.

Délivré le : 02/12/2019
Valable jusqu'au : 27/11/2022 (Sous réserve du maintien de la
conformité du système de management de l'organisme)

Guillaume REY Directeur Opérationnel



SOCOTEC Certification France
Tours Pacific, 13 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
www.socotec-certification-international.fr





10

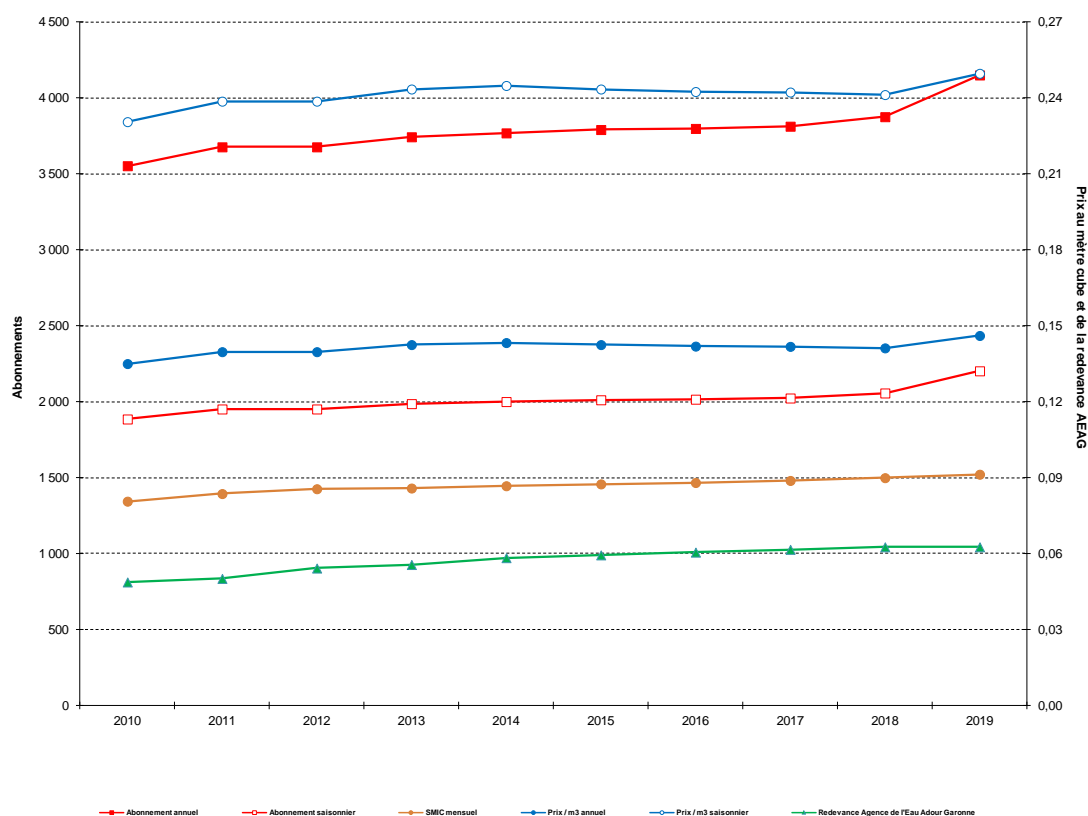
LES FINANCES

LES TARIFS DE L'EAU POTABLE

En application des formules de révision conventionnelles et conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, les tarifs 2019 évoluent :

- à la hausse de 7,09 % pour le tarif de l'abonnement,
- à la hausse de 3,47 % pour le tarif du mètre cube.

La redevance due à l'Agence de l'Eau Adour Garonne reste stable. Pour rappel, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 20 mars 2014 de passer la majoration de cette redevance de 5 % à 8 %.



LES TARIFS DE L'EAU D'IRRIGATION

Pour 2019, le Conseil d'Administration a acté une augmentation de 5% de l'ensemble des tarifs de l'eau d'irrigation par rapport à 2018. Cette évolution s'inscrit dans la nécessité d'une hausse progressive de 5% capitalisée

pendant dix ans à compter de 2011, destinée à compenser le déficit des recettes engendrées par les ventes d'eau d'irrigation pris en charge, jusqu'alors, par les usagers du budget Eau Potable.

LE TARIF DE L'ORGANISME UNIQUE

Les charges de l'IEMN en tant qu'OU, déduction faite des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, doivent être supportées par les irrigants préleveurs. Afin de ne pas augmenter fortement la tarification OU pour recouvrir immédiatement les charges, l'IEMN a décidé de lisser et

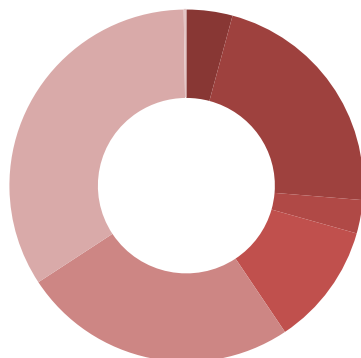
d'augmenter les recettes de 10% par an.

Pour l'année 2019, les tarifs ont été fixés ainsi :

- part fixe : 30 € HT par point de prélèvement ;
- part variable : 0,00131 €HT/m³ autorisé.

LE BUDGET PRINCIPAL - EAU POTABLE

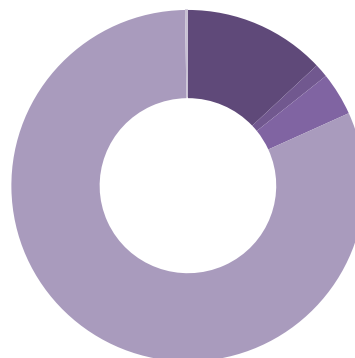
Dépenses



Subventions d'investissement	75 480 €
Emprunts	395 125,61 €
Immobilisations incorporelles	54 599,75 €
Immobilisations corporelles	200 596,41 €
Immobilisations en cours	451 348,39 €
Opérations d'ordre	607 718,17 €
Opérations patrimoniales	4 320 €

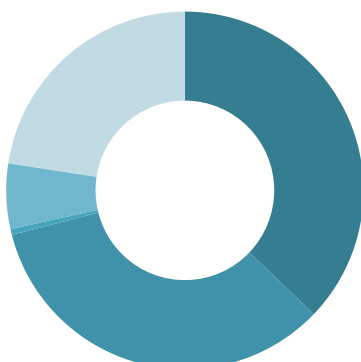
SECTION INVESTISSEMENT

Recettes



Subventions d'investissement	210 240 €
Immobilisations incorporelles	20 233,80 €
Immobilisations en cours	63 763,11 €
Opérations d'ordre	1 313 075,30 €
Opérations patrimoniales	4 320 €

Dépenses



Charges à caractère général	2 169 478,22 €
Charges de personnel	1 968 469,04 €
Autres charges de gestion courante	30 630,65 €
Charges financières	345 071,79 €
Charges exceptionnelles	3 143,20 €
Opérations d'ordre	1 313 075,30 €

SECTION EXPLOITATION

Recettes



Atténuation de charges	68 757,62 €
Ventes de produits	5 702 634,33 €
Subventions d'exploitation	8 588,95 €
Autres produits de gestion courante	252 817,89 €
Produits exceptionnels	6 043,03 €
Opérations d'ordre	607 718,17 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Section Investissement

1 789 188 €

1 611 632 €

- 177 556 €



Section Exploitation

Dépenses

Recettes

Excédent



5 829 868 €

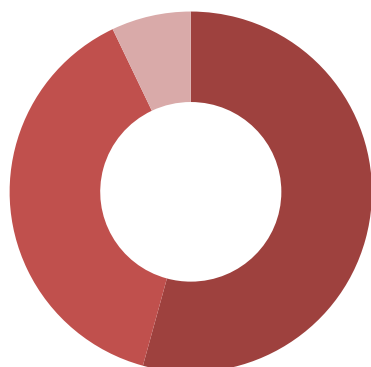
6 646 559 €

+ 816 559 €

Le résultat global de clôture a été arrêté à 6 128 021,97 €
 section Investissement : 3 056 354,57 €
 section Exploitation : 3 071 667,40 €

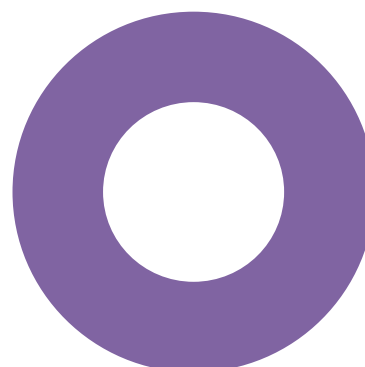
LE BUDGET ANNEXE N°1 - ÉLECTRICITÉ

Dépenses



SECTION INVESTISSEMENT

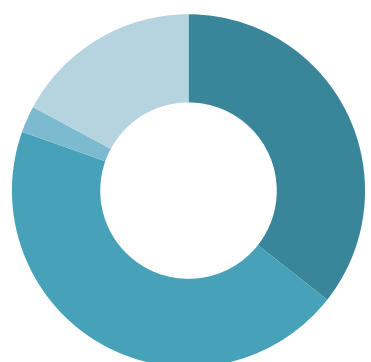
Recettes



- Immobilisations corporelles
28 444,22 €
- Immobilisations en cours
20 233,80 €
- Opérations d'ordre
3 730,89 €

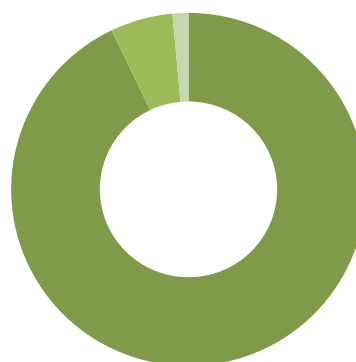
Opérations d'ordre
51 637,06 €

Dépenses



SECTION EXPLOITATION

Recettes



- Charges à caractère général
107 242,90 €
- Autres charges de gestion courante
134 942,61 €
- Charges exceptionnelles
7 376 €
- Opérations d'ordre
51 637,06 €

■ Ventes de produits
238 989,17 €

■ Produits exceptionnels
14 705,93 €

■ Opérations d'ordre
3 730,89 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Section Investissement

52 408,91 €

51 637,06 €

- 771,85 €



Section Exploitation

Dépenses

Recettes

Excédent



301 198 €

257 425,99 €

- 43 772,58 €

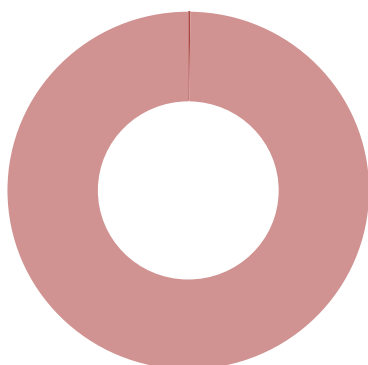
Le résultat global de clôture a été arrêté à 299 858,60 €

section Investissement : 236 433,95 €

section Exploitation : 63 424,65 €

LE BUDGET ANNEXE N°2 - IRRIGATION

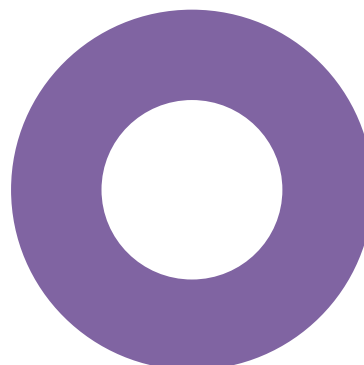
Dépenses



SECTION INVESTISSEMENT

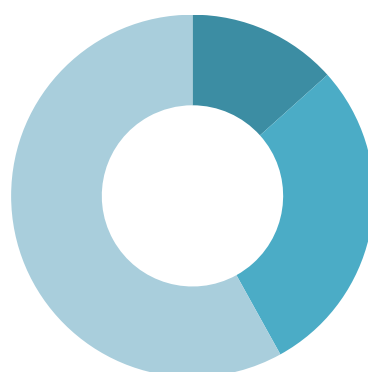
- Immobilisations corporelles
1 487,50 €
- Opérations d'ordre
808 356,87 €

Recettes



- Opérations d'ordre
933 340,89 €

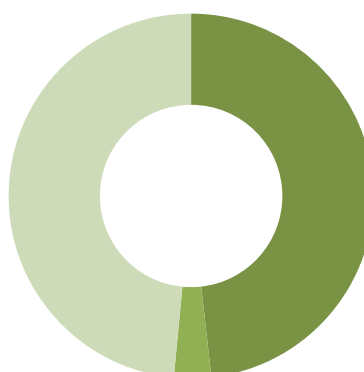
Dépenses



SECTION EXPLOITATION

- Charges à caractère général
214 780,99 €
- Autres charges de gestion courante
459 646,96 €
- Opérations d'ordre
933 340,89 €

Recettes



- Ventes de produits
804 100,57 €
- Autres produits de gestion courante
54 777,99 €
- Produits exceptionnels
62 €
- Opérations d'ordre
808 356,87 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Section Investissement

809 844,37 €

933 340,89 €

+ 123 496,52 €



Section Exploitation

Dépenses

1 607 768,84 €

Recettes

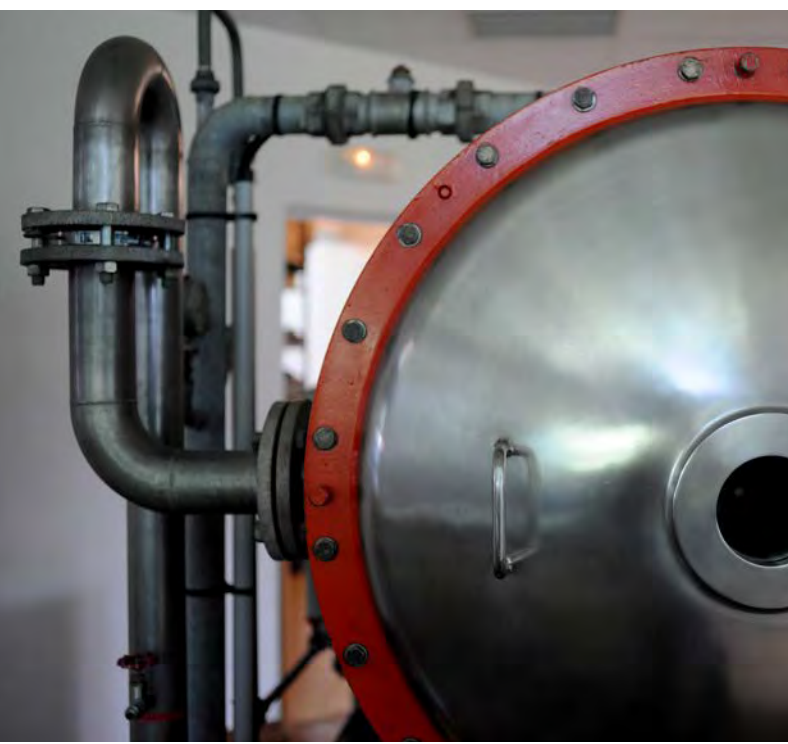
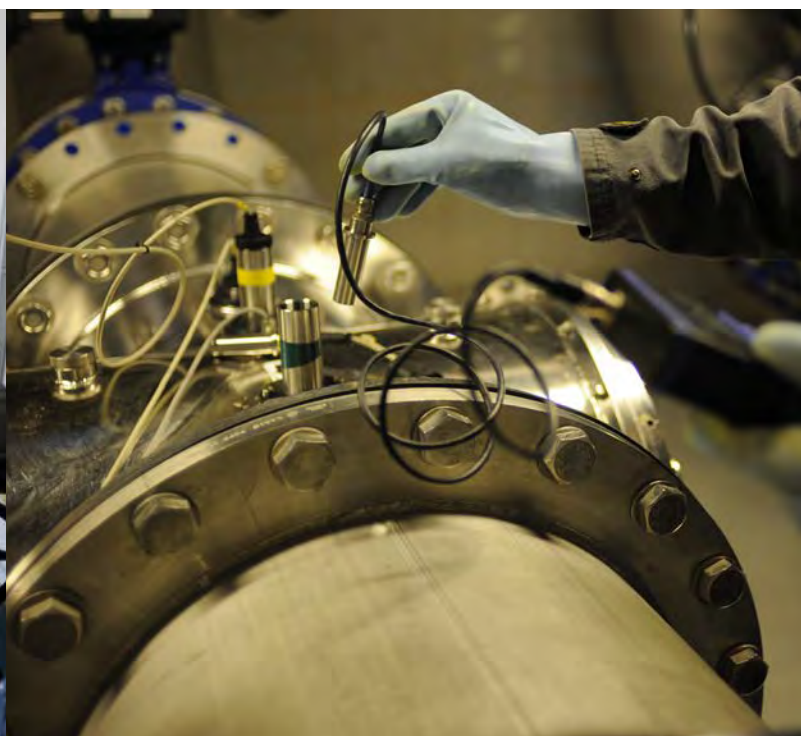
1 667 297,43 €

Excédent

+ 59 528,59 €



Le résultat global de clôture a été arrêté à 2 397 810,73 €
 section Investissement : 2 029 147,74 €
 section Exploitation : 368 662,99 €





11

**LES INDICATEURS
DE PERFORMANCE**

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, l'Institution fait état des indicateurs suivants :

Indice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	92%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	100	100	90	90	90	90	90	90
Rendement du réseau de transport	100%	100%	100%	94%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice linéaire des volumes non comptés	NE	NE	NE	2,7 m ³ /km/j	-1,2 m ³ /km/j	-4,6 m ³ /km/j	0 m ³ /km/j	-2,4 m ³ /km/j*	-1 m ³ /km/j*
Indice linéaire de pertes en réseau	NE	NE	NE	2,7 m ³ /km/j	-1,2 m ³ /km/j	-4,6 m ³ /km/j	-1 m ³ /km/j	-3 m ³ /km/j*	-1,1 m ³ /km/j*
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	0,46%	Néant	Néant	Néant
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8 ans	10 ans	13 ans et 8 mois	13 ans	9 ans et 4 mois	9 ans et 11 mois	9 ans et 9 mois	6 ans et 10 mois	5 ans et 2 mois

NE : Non évalué.

*Les indicateurs du réseau (rendement, indices linéaires des volumes non comptés et des pertes) sont calculés pour le réseau de transport de l'Institution. Le rendement est supérieur à 100% et les indices négatifs car les compteurs en entrée du réseau de transport voient une large gamme de débit sur laquelle ils ne peuvent être parfaitement calibrés.

A l'inverse, les compteurs de vente d'eau sont plus précis.

The background of the cover features a close-up of a document with a large, red, embossed stamp that reads 'LES MARCHÉS PUBLICS'. A teal-colored circle is overlaid on the left side of the image, containing the number '12' and the text 'LES MARCHÉS PUBLICS'. A dotted line separates the teal circle from the rest of the page.

12

**LES MARCHÉS
PUBLICS**

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés travaux

Remplacement du logiciel de supervision du site d'exploitation d'eau potable

Titulaire : ALLEZ et Cie

Montant : 130 362,21 € HT

Travaux de confortement de la culée rive gauche et d'amélioration de l'évacuateur des crues et des dispositifs d'auscultation du barrage des Cammazes

Titulaire : Groupement EIFFAGE génie civil (RESIREP Toulouse) / HYDROKARST (SAM hydro)

Montant : 1 583 683 € HT

Doublement de la conduite d'eau potable ø 600 mm sur la commune de Vaudreuille

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG Régions France / INEO MPLR

Montant : 1 677 652 € HT

Accords-cadres – à bons de commande

Fourniture de gaz carbonique (CO₂)

Titulaire : MESSER France SAS

Montant : engagement comptable prévisionnel de 115 550 € HT annuel

Entretien et réparation de réseaux d'eau potable et travaux urgent (ERTU)

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG Régions France / INEO MPLR / OULES / ROSSONI TP / SN RIGAL

Montants mini/maxi en fonction des besoins : 10 000 / 100 000 € HT

Marchés de service

Mission SPS - Niveau 2 – pour des travaux de confortement de la culée rive gauche du Barrage des Cammazes

Titulaire : SARL CBIT

Montant : 3 480 € HT